

**Propositions de solutions féministes
pour combattre les violences économiques
subies par les femmes**

Le collectif Ensemble Contre Le Sexisme a choisi cette année pour sa 4e journée nationale de lutte contre le sexisme de traiter le thème du Sexisme et des violences économiques, en vue de sensibiliser un large public aux violences économiques subies par les femmes dans un contexte de crise creusant les inégalités et exacerbant les comportements sexistes sous toutes ses formes et dans tous les domaines de la vie privée, professionnelle et publique.

Si le terme de violences économiques désigne principalement le système d'emprise et de domination de l'homme au sein du foyer en matière économique, privant les femmes de toute autonomie financière, le collectif a souhaité élargir ce thème depuis la sphère privée à la sphère professionnelle et publique en prenant comme fil conducteur le sexisme.

Des groupes de travail réunissant les associations expertes dans chaque domaine se sont constitués pour analyser l'impact de ces violences économiques dans chaque sphère : publique, professionnelle et privée. Ils ont formulé des propositions de solutions féministes pour lutte contre ces violences économiques.

Préconisations de la sphère publique

- Accélérer l'accès des femmes à la gouvernance et aux sphères décisionnelles des secteurs publics et privés.
- Dans la sphère publique, appliquer la loi Sauvadet et étendre son champ les résultats 2019 sont très en deçà des attentes et des objectifs fixés.
- Extension équivalente des dispositions du secteur privé au secteur public : >> Etat doit s'appliquer à lui-même ce qu'il exige du secteur privé. Il doit être exemplaire. Il doit se fixer la même obligation aux comités des directeurs des administrations publiques que des grandes entreprises. Il doit appliquer l'index Égalité, dans une version adaptée au secteur public.
- Accélérer la disparition des stéréotypes sexistes dans les médias.
- Légiférer non seulement sur la parité dans les médias, mais aussi sur le contenu des médias pour véhiculer une égale représentation. Pour ce faire: demander aux rédactions de presse écrite de compter les femmes dans les articles et de se fixer des objectifs d'avancées, pour imiter le moyen d'action efficace du CSA, et ajouter des critères qualitatifs;
- Inscrire dans le cahier des charges des attributions de fréquences (télévision et radio), une obligation de respecter la parité dans les représentations des différents métiers visibles ou audibles à l'antenne;

- Conditionner les aides à la presse à la parité à l'intérieur des rédactions. En attendant que la parité soit atteinte, l'aide peut être conditionnée à la création d'un poste permanent de gender editor dans la rédaction
- Instaurer une "éga-conditionnalité" dans tout plan de relance est un prérequis dans le contexte des mesures budgétaires déployées en réponse à la pandémie mondiale.
 - Intégrer cette conditionnalité dans les plans de sauvetage sectoriels et thématiques qui ne tiennent toujours pas compte des impacts différenciés sur l'emploi des hommes et des femmes ;
 - Imposer une "éga-conditionnalité" dans les garanties financières et les financements publics afin de respecter l'égalité de traitement des femmes entrepreneurs ;
 - Mettre en œuvre une stricte parité dans tous les comités et conseils de crise.
 - Mettre en place le contrôle du respect de la mise en place des contreparties et des pénalités lorsque ce contrôle existe, notamment en rendant obligatoire la publication des fonds alloués aux entreprises dirigées par des femmes vs. celles dirigées par des hommes au-dessus d'un certain montant et par la création d'un comité de suivi chargé de s'assurer du reporting annuel des entreprises et établissements publics sur l'utilisation des aides et financements publics.

Préconisations de la sphère professionnelle dans le domaine culturel et la tech

Le financement public comme un outil de régulation et de lutte contre le sexisme : pour exemple, un réengagement de l'État dans le financement des musiques actuelles est nécessaire pour encourager l'indépendance des artistes femmes et leur permettre de s'émanciper d'un l'écosystème sexiste.

Le groupe propose que le gouvernement impulse auprès des organismes de formation publics et privés des formations STIM (Science, Technologies, Ingénierie et Mathématique) des mesures visant à promouvoir la mixité dans ces filières dès 2021 :

- Publication d'un classement des organismes de formation en fonction de la proportion d'étudiantes et de femmes diplômées dans ces études (indicateur mixité dans la tech)
- Publication de l'indicateur Pénicaud par ces organismes de formation
- Gouvernance des organismes de formation :
- Dans le secteur public : respect de la loi Sauvadet, pour obtenir au moins 40% de chaque sexe dans les conseils d'établissement des universités et des grandes écoles scientifiques, les instances de décision des organismes scientifiques, les comités de pilotage de la recherche et de l'innovation,
- Dans le secteur privé : application de la loi Coppé-Zimmerman avec 40% des femmes dans les conseils d'administration.

- Publication d'un indicateur sur le sexisme prenant en compte:
 - la mise en place de dispositifs d'alerte au niveau de l'établissement de formation,
 - l'existence de dispositifs d'accompagnements des élèves étant victimes de comportements sexistes
 - la formation des encadrant-es à la vigilance pour reconnaître les situations de harcèlement,
 - la formation des examinateurs des concours sur les méthodes permettant de s'affranchir des biais sexistes lors des oraux

Dès l'automne 2021, des données seront publiées sur ce sujet par Gender Scan avec le CDEFI, l'enquête 2021 identifie notamment les dispositifs existants (alerte et accompagnement).

Valorisation des actions engagées par les réseaux internes et professionnels engagés pour la mixité :

- Encouragement à la création de réseaux engagés pour la mixité dans toutes les entreprises ou organisations professionnelles : intégrés par les pouvoirs publics dans des dispositifs en faveur de l'égalité femmes/hommes tels que l'index Pénicaud
- Renforcement de la représentativité des réseaux engagés pour la mixité par un élargissement à toutes les catégories de salarié.e.s (cadres, non cadres, etc..).
- Dès mars 2021, des données sur la valeur ajoutée des réseaux issues de Gender Scan 2021 seront présentées par InterElles dans le cadre de son colloque annuel.

Préconisations de la sphère privée

- Publication d'un violent-économètre, outil facile à utiliser qui permette d'identifier aisément les moments du cycle de vie des femmes où les violences économiques se mettent en place, que ce soit légalement, lors de l'installation d'un compte bancaire joint par exemple, ou la signature de contrats de mariage, ou bien pour les avertir des signes d'une emprise financière par leur conjoint.
- Révision de la fiscalité, qui trop souvent met la femme en difficulté : imposer une déclaration individuelle de revenus, révision du quotient familial, que les pensions alimentaires ne soient plus comprises dans les revenus des femmes, et favoriser l'information de la part des banques sur, par exemple, la création de comptes d'épargne bancaire individuels ;
- Aménagement des temps de vie : prise en compte des horaires des métiers difficiles, et des difficultés des familles monoparentales, à 85 % dirigées par les femmes ;
- Information et sensibilisation à la gestion de l'argent dès l'école, et dès les petites classes (CM1 et 2) dans le cadre de l'instruction civique, afin que parler de finances ne soit plus « tabou » et que les stéréotypes ne pèsent plus sur les filles.
- Instauration d'un revenu universel d'existence qui prenne en compte, comme le fait le minimum vieillesse, les plus fragiles, sachant que ce sont le plus souvent les femmes.

Sans oublier que ceci n'aura d'effet que le jour où le sexisme aura disparu de nos sociétés et que les métiers féminins donc les perspectives économiques de chaque femme, ne seront plus dévalorisés...

**ENSEMBLE CONTRE LE
SEXISME**